

# LES FINANCEMENTS EUROPÉENS POUR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

**CONNAÎTRE**  
les programmes européens  
2021-2027

# COMMENT OPTIMISER LA SYNCHRONISATION DES FINANCEMENTS D'INVESTISSEMENTS ET DE PROJETS DANS LE CADRE RÉGLEMENTAIRE EUROPÉEN ?

22 novembre 2019

# Sommaire

Edito .....	2
<b>Modératrice du séminaire :</b> <b>Fabienne Giard</b> – Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie Hauts-de-France, Déléguée Régionale Adjointe	
<b>Introduction du séminaire et présentation du PAPFE</b> .....	3
<b>Monica DIETL</b> – DGRI, Coordinatrice du plan d'action	
<b>Articulation et synergies des fonds : comment optimiser la synchronisation des financements et de projets dans le cadre réglementaire ?</b> .....	4
<b>Les infrastructures de recherche</b> .....	4
<b>Elena HOFFERT</b> – DGRI, Cheffe de projet	
<b>Autorité de gestion Région Normandie</b> .....	5
<b>Mélanie HARRASSE-MARTIN</b> – Région Normandie, Responsable du service partenariats enseignement supérieur, recherche et transfert	
<b>Convergence de stratégies S3, PO FEDER et accord de partenariats</b> , .....	5
<b>Philippe CICHOWLAZ</b> – Agence nationale de la cohésion des territoires, Responsable du pôle politique de cohésion européenne <b>Julie GOURDEN</b> – Régions de France, Conseillère Europe et contractualisation	
<b>Questions / Réponses</b> .....	6
<b>Gouvernance et règlements aux échelles régionale et nationale</b> .....	7
<b>L'organisation en région Bretagne</b> .....	7
<b>Ludovic LHOMME</b> – Région Bretagne, Responsable du service du développement de l'enseignement supérieur et de la recherche	
<b>L'organisation en Île-de-France</b> .....	8
<b>Catherine CHASSAGNE</b> – Région Île-de-France, Chargée de mission Europe pour l'enseignement supérieur et de la recherche à la direction des affaires européennes.	
<b>Questions / Réponses</b> .....	9
<b>Déclinaison dans les politiques de sites : quels objectifs, quels indicateurs ?</b> .....	10
<b>Contractualisation</b> .....	10
<b>Laurent REGNIER</b> – DGRI, Chef de département de l'analyse des politiques d'organismes et des enjeux territoriaux	
<b>Europe et politique de site</b> .....	11
<b>Ella BOUQUET</b> – DGSIP-DGRI, Cheffe de département Délégation aux affaires européennes et internationales Département « Accompagnement des opérateurs de l'ESR »	
<b>Organisation</b> .....	12
<b>Samuel GUIBAL</b> – DRRT Île-de-France, Délégué Régional Académique Recherche Innovation	
<b>Questions / Réponses</b> .....	13
<b>Conclusion</b>	
<b>Arnaud DEVILLEZ</b> – DGRI SITTA .....	14



## Edito

Cette communication est directement issue d'un séminaire organisé lors des réunions des Délégués Régionaux à la Recherche et à la Technologie du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Ce séminaire organisé par la DGRI a permis de rassembler l'ensemble des acteurs œuvrant pour une large mobilisation des financements en faveur du triangle de la connaissance pour de l'innovation par la recherche, et aussi d'identifier des leviers pour mettre en œuvre la mesure n° 8 du plan d'action pour améliorer la participation française aux programmes européens. Pour y parvenir il convient de mobiliser toutes les forces et compétences de l'administration centrale avec les services déconcentrés.

À l'heure où les délégués régionaux à la recherche et à la technologie vont être placés sous l'autorité des recteurs de région académique en tant que Délégués Régionaux Académiques à la Recherche et à l'Innovation, ce séminaire pose les bases d'un renforcement des compétences et des réseaux d'acteurs pour renforcer la dimension européenne dans le dialogue stratégique et de gestion des sites universitaires, et définir des objectifs de performances pouvant être partagés avec les co-financeurs dont en premier lieu les conseils régionaux et leurs services Europe et Recherche.

La recherche de cette dynamique européenne est d'ailleurs un objectif non du plan d'action pour l'amélioration de la participation française aux programmes européens mais aussi de la nouvelle organisation territoriale de l'État. Les nouvelles missions des DRARI prennent en compte cet enjeu de mobilisation des financements européens sous toutes leurs formes en faveur de la recherche et de l'innovation. Nous remercions tous les intervenants et participants à ce séminaire dont Régions de France et le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires, devenu Agence nationale de la cohésion des territoires, qui ont apporté leur concours à l'organisation.



## Introduction du séminaire et présentation du PAPFE

Le rapport d'évaluation des politiques publiques publié en 2016 a mis en lumière l'érosion de la participation française au programme-cadre de recherche et d'innovation (PCRI) et en conséquence un retour financier trop faible, et ce dans un contexte d'amplification des budgets dédiés à la R&D et d'une compétition accrue entre les états membres, les établissements publics et privés. La France est effectivement seulement le troisième pays bénéficiaire du programme-cadre actuel (Horizon 2020), bien qu'elle présente le meilleur taux de succès.

Le plan d'action national pour l'amélioration de la participation française aux dispositifs européens de financement de la recherche et de l'innovation (PAPFE) est un plan d'action ambitieux, à fort engagement de résultats, mobilisant l'ensemble des acteurs de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI), établissements publics et entreprises. Placé sous pilotage de la DGRI du MESRI, sa mise en œuvre est l'un des chantiers majeurs de celle-ci dans les prochaines années.

Les financements dédiés à la recherche et l'innovation de l'Union européenne représentent le troisième budget européen (après ceux de la politique agricole commune et des fonds structurels). Le budget du prochain programme-cadre sera plus important et les objectifs plus ambitieux, si bien que des opportunités sont à saisir. En effet, au moment où la Commission européenne fait de la recherche et de l'innovation une priorité du prochain cadre financier pluriannuel, avec un budget renforcé, il apparaît de plus en plus pressant d'inverser la tendance au déclin de la participation française.

Le PAPFE place l'accent sur le potentiel des chercheurs et innovateurs en France et vise à améliorer la participation et accroître la coordination de projets. Il entend mobiliser tous les acteurs de la recherche et de l'innovation ; il repose sur trois axes – **inciter, accompagner, influencer** – qui se déclinent en treize mesures.

- Inciter les acteurs à participer :
  - mise en place d'un programme RH incitatif ;
  - instauration d'un dialogue contractuel ;
  - articulation des opportunités de financement ;
  - conduite d'actions de communication ciblées.
- Restructurer l'accompagnement au niveau national, régional et local :
  - offre de services renouvelée des points de contact nationaux ;
  - rôle des régions ;
  - le secteur privé ;
  - politique des sites.
- Renforcer les capacités d'influence :
  - détacher des experts nationaux dans les instances européennes ;
  - développer une plateforme de services nationale à Bruxelles ;
  - placer des chercheurs, industriels et acteurs de la recherche en tant qu'experts dans toutes les instances européennes déployées dans le contexte du programme-cadre ;
  - influencer la préparation des textes européens en comité de programme de manière formelle et informelle.

Un comité de pilotage dédié au PAPFE est constitué, il se réunira pour la première fois le 4 décembre 2019. Fin 2020, un ensemble de livrables sera réalisé et déployé, des mesures seront élaborées pour anticiper la suite et préciser les modalités de leur mise en œuvre.

Aujourd'hui l'objectif commun est d'alimenter les travaux de la Mesure 8, politique des sites, ce séminaire s'annonce riche et fructueux.

**Elena HOFFERT**

*DGRI, Cheffe de projet chargée de la mise à jour de la feuille de route nationale et européenne des infrastructures de recherche, représentante de la France au forum stratégique européen pour les Infrastructures de recherche (ESFRI).*

# Articulation et synergies des fonds : comment optimiser la synchronisation des financements et de projets dans le cadre réglementaire ?

## LES INFRASTRUCTURES DE RECHERCHE

### Définition des infrastructures de recherche

Mono-sites ou distribuées, les infrastructures de recherche sont les installations et ressources dont la communauté scientifique a besoin pour réaliser des recherches de grande ampleur dans des domaines de pointe.

Très performantes, les infrastructures sont devenues d'incroyables moteurs de savoirs, des attracteurs de talents, des catalyseurs de collaborations, des porteurs d'image et de prestige scientifique. Mutualisées, elles permettent de conduire des activités de recherche de haut niveau avec une exigence d'excellence des projets pour toutes les disciplines. Les infrastructures de recherche peuvent conduire leurs propres recherches mais doivent aussi être ouvertes à toute communauté de recherche souhaitant l'utiliser. Elles doivent disposer d'une gouvernance identifiée, d'un budget formalisé présenté aux instances de gouvernances, ainsi que d'un plan de gestion des données.

Le MESRI pilote la stratégie nationale de développement des infrastructures de recherche avec deux objectifs : créer un paysage national d'infrastructures au meilleur niveau international et mettre en cohérence les outils nationaux et européens.

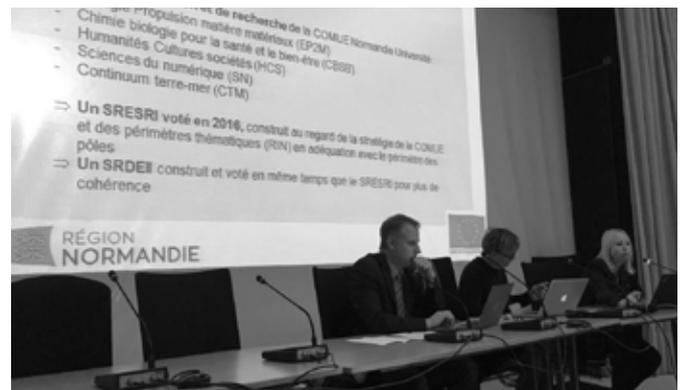
### L'ESFRI

Le Forum Stratégique Européen pour les Infrastructures de Recherche ESFRI (European Strategic Forum on Research Infrastructures) a été créé en 2002. ESFRI joue un rôle clé dans l'élaboration de politiques sur les infrastructures de recherche en Europe. En particulier, la feuille de route stratégique européenne (ESFRI roadmap) identifie de nouvelles infrastructures de recherche paneuropéennes qui seront essentielles pour les 10-20 prochaines années. Au sein du Forum ESFRI, la France est représentée par deux déléguées du MESRI. L'ESFRI s'appuie beaucoup sur l'expertise de plusieurs groupes thématiques, aux travaux desquels le MESRI participe. Les défis stratégiques,

scientifiques et financiers liés aux infrastructures sont tels qu'il faudra parvenir à articuler nos investissements européens et nationaux afin d'éviter les doublons et connecter les communautés scientifiques européennes, pour une collaboration fructueuse au niveau régional, national et européen. Cet impératif d'harmonisation impacte déjà, notamment via Horizon 2020, les pratiques et les cultures de gestion et de partage de données qui varient entre les domaines, les communautés, les pays et les organisations.

### Accompagnement de la communauté scientifique

Le financement des infrastructures de recherche par la DG Research & Innovation, CE, dans le cadre de Horizon 2020 représente approximativement 1,5 milliard d'euros. Les moyens européens consacrés aux infrastructures de recherche sont donc très significatifs. Les grandes installations françaises sont impliquées dans quasiment tous les projets de soutien aux infrastructures du programme-cadre européen de recherche. C'est sur la base de ce savoir-faire français reconnu par les communautés scientifiques, que les infrastructures nationales, y compris leurs déclinaisons numériques, doivent figurer dans les orientations européennes du prochain programme-cadre Horizon Europe. Une démarche proactive et un bon accompagnement de la communauté scientifique s'imposent.



**Mélanie HARRASSE-MARTIN,**  
Responsable du service partenariats  
enseignement supérieur,  
recherche et transfert  
au conseil régional de Normandie

## AUTORITÉ DE GESTION RÉGION NORMANDIE

Suite à la fusion des deux anciennes régions (Haute-Normandie et Basse-Normandie), la région Normandie a décidé de voter le premier SRESRI normand dès décembre 2016 en même temps que le SRDEII.

La Région a déployé le réseau TENOR dès 2016. Ce réseau regroupe une soixantaine d'acteurs normands de l'ESRI : établissements ESR, pôles de compétitivité, associations de filières, centres techniques, institutionnels. Le réseau TENOR réalise des actions de formation, une veille thématique et des délégations à Bruxelles et recense les projets approuvés (hors FEDER et FEADER).

La Normandie dispose de multiples outils régionaux de soutien à l'ESR, à l'instar des RIN Recherche instaurés en 2017. Elle a instauré un système de convention unique région/FEDER, ce qui facilite la levée des fonds FEDER. Pour articuler les outils régionaux et nationaux, elle a signé le 14 juin 2019 un accord de coopération expérimental avec l'ANR pour :

- améliorer l'articulation des dispositifs de financement régionaux, nationaux et européens ;
- identifier les domaines scientifiques stratégiques et enrichir la future stratégie régionale de spécialisation ;
- mobiliser l'ANR pour l'évaluation de certains projets de recherche soutenus par la région.

La région Normandie a jugé nécessaire d'agir, en raison d'un nombre insuffisant de projets de recherche déposés aux appels à projets nationaux ou européens, partiellement expliqué par un taux de sélection plus favorable des fonds régionaux.

Les programmations FEDER et CPER 2021–2027 sont en cours d'élaboration, en lien avec l'ANR, la DRRT, les organismes de recherche, les établissements ESR et les acteurs de l'innovation du territoire, pour identifier les prochains domaines de différenciation normands. L'ESR est un enjeu majeur pour la région, qui travaille également au déploiement d'un plan campus normand.



**Philippe CICHOWLAZ,**  
ANCT, Responsable du pôle  
politique de cohésion européenne

## CONVERGENCE DE STRATÉGIES S3, PO FEDER ET ACCORD DE PARTENARIAT

Les fonds structurels d'investissement représentent 27,5 milliards d'euros pour la période 2014–2020. On peut espérer que ce budget soit reconduit dans des proportions similaires pour la période suivante. En matière de R&D, le taux de programmation est de 74 %, ce qui représente 3 754 projets. La dynamique est donc très favorable. Les programmes soutenus par le FEDER présentent une très forte diversité thématique. Ses financements représentent 26 % du budget de la recherche en France. Une étude de capitalisation de la programmation 2014-2020 sera publiée lors du séminaire national du 28 janvier 2020. Elle identifie les principaux freins et facteurs de réussite afin d'utiliser les bonnes pratiques pour la prochaine période.

Actuellement, une concertation nationale et des concertations régionales ont pour objectif de définir les priorités 2021–2027. Une fois l'accord de partenariat adressé à la Commission européenne cet été, les régions disposeront de trois mois au maximum pour déposer leurs programmes régionaux pour une validation en fin d'année par la commission européenne. La concentration thématique sur la R&D, l'innovation, le soutien à la recherche et l'entreprise sera fortement encouragée (60 % minimum dans les pays les plus développés). Les nouveaux règlements en discussion encourageront un démarrage précoce de la programmation dès début 2021. Reste enfin à concevoir les outils d'une meilleure articulation entre les CPER et les programmes régionaux, notamment pour le FEDER en visant une meilleure complémentarité des financements.



## QUESTIONS / RÉPONSES

De la salle :

### Est-il possible de cofinancer des équipements avec le FEDER ?

Mélanie HARRASSE-MARTIN :

Oui, et les contrôles CICC se sont bien passés jusqu'à présent. Il est possible de cofinancer des équipements, même si cela demande un travail spécifique et une certaine vigilance en matière d'aides d'État.

De la salle :

### L'implication de l'État dans l'élaboration des projets varie suivant les régions.

Julie GOURDEN :

Chaque région organise librement sa programmation, en fonction des acteurs en place. La réglementation européenne prévoit seulement la tenue d'un comité de suivi.

Concernant les prochains programmes opérationnels (PO), une concertation régionale porte sur les thèmes éligibles aux financements du FEDER. Ses modalités diffèrent sur l'ensemble du territoire. Ensuite, des arbitrages politiques seront prononcés sur les thèmes retenus. Cependant, certaines régions ont décidé de procéder à une présélection, en définissant de grandes orientations régionales avant de consulter les acteurs du territoire. Une certaine stabilité en euros courants du budget FEDER est attendue pour la période 2021-2027. C'est le moment de se mobiliser par rapport au post 2020.

**Julie GOURDEN**

Conseillère Europe et contractualisation,  
Régions de France



Mélanie HARRASSE-MARTIN :

Il est important de disposer du regard national de l'ANR car nous manquons de visibilité sur le positionnement des thématiques et des équipes de recherche normandes vis-à-vis de celles des autres régions.

De la salle :

### Quelle plus-value de l'ANR attendez-vous dans le cadre de la S3 ?

Mélanie HARRASSE-MARTIN :

Nous souhaitons analyser les données nationales pour identifier nos points de force en région. L'ANR disposera de l'objectivité requise pour classer les prétentions des régions et qualifier le niveau des domaines présentés.

Philippe CICHOWLAZ :

Dans les régions dites développées, le FEDER finance souvent des projets de nature collaborative, entretenant un lien avec le monde économique. Ainsi, une usine-école a récemment été subventionnée en Alsace. La dimension globale permet une massification, et l'élaboration de projets plus conséquents.

Julie GOURDEN :

Les régions disposent de bureaux à Bruxelles. Ainsi, un représentant de la Normandie anime le réseau Tenor à Bruxelles. Dans d'autres cas, le bureau régional assure l'interface.

# Gouvernance et règlement aux échelles régionale et nationale

## ORGANISATION EN RÉGION BRETAGNE

**Ludovic LHOMME**

*Responsable du service  
du développement de l'enseignement  
supérieur et de la recherche  
de la Région Bretagne*

### **Ludovic LHOMME :**

Nous allons vous présenter l'organisation bretonne de l'accompagnement aux projets européens. Il s'agit d'un levier de développement territorial majeur, sachant que la Bretagne a un fort enjeu d'internationalisation de ses étudiants et chercheurs. Elle élabore le schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche et le PO FEDER-FSE, pour obtenir des financements mais aussi s'inscrire davantage au niveau international.

Des relais ont été désignés pour accompagner les porteurs de projets, dès les années 2000. La Plateforme projets européens (2PE) - Bretagne est cofinancée par la Région, le FEDER et l'université de Rennes 1. Elle est copilotée avec les parties prenantes. En fédérant les acteurs de la recherche et de l'innovation, le réseau Noé permet une approche plus cohérente.

**Cécile ROCUET**

*Ingénieure projets  
à la Plateforme projets européens  
(2PE) –Bretagne*

### **Cécile ROCUET :**

Créée en 2012, la Plateforme projets européens (2PE) - Bretagne emploie 12 personnes dont 10 ingénieurs (3 basés à Brest et 5 à Rennes) pour couvrir l'ensemble du territoire, en proximité avec les porteurs de projets (répartition par thématique scientifique). Elle tient des permanences hebdomadaires ou bi-hebdomadaires dans les laboratoires. Intervenant pour 12 établissements, elle s'est dotée d'un réseau de référents et collabore avec les acteurs socio-économiques. L'accompagnement au montage de projets est réservé aux établissements signataires de la convention 2PE. Outre ces missions d'ingénierie, la 2PE a également un rôle de point de contact régional, au bé-

néfice de l'ensemble des acteurs de la région, notamment pour l'observation de la participation régionale académique au PCRI. Le comité de pilotage de la 2PE regroupe la direction de la plateforme (une directrice et deux chargés de mission par axe géographique), les représentants des établissements signataires de la convention de partenariat 2PE ainsi qu'un représentant de la Région et de l'État (DRRT).

La 2PE travaille en réseau avec :

- des référents recherche-innovation pour les signataires ;
- des référents recherche-innovation pour les non signataires (organismes de recherche principalement) ;
- des référents formation pour les signataires ;
- les acteurs socio-économiques dans le cadre du réseau Noé Bretagne.

Créé en 2002, le réseau Noé a été relancé en 2018 pour soutenir le développement européen de la recherche et de l'innovation. Son comité opérationnel (COMOP) se réunit deux fois par an, et une liste de diffusion permet d'informer l'ensemble de ses 32 membres provenant de tous les secteurs (universités, CHU, pôles de compétitivité, représentation de la Région à Bruxelles...). Aucun comité de pilotage n'a été constitué, dans un souci d'agilité.

Noé Bretagne assure également une veille sur les appels à projets et le futur PCRI, coordonne les efforts d'insertion dans les groupes nationaux et européens. Il crée et anime aussi des groupes d'expériences et de partage de bonnes pratiques. Il participe également aux plateformes S3, avec un retour d'expérience en COMOP. Enfin, il observe la participation régionale au PCRI (académique et non académique).

### **Ludovic LHOMME :**

Concernant l'observatoire de la participation bretonne à H2020, on peut noter que 78 acteurs non académiques et 27 acteurs académiques ont été financés. Si le nombre de participations présente une certaine stabilité par rapport au programme cadre précédent, on peut noter une augmentation du nombre de projets coordonnés ainsi qu'une hausse des financements captés (96 M€ contre 95 M€ pour le 7<sup>e</sup> PRCD).

La Région propose également un dispositif de soutien financier (Boost Europe) aux porteurs souhaitant déposer un projet européen de recherche et innovation ou de formation.

**Catherine CHASSAGNE**  
Chargée de mission Europe pour  
l'enseignement supérieur  
et de la recherche à la direction  
des affaires européennes  
de la région Île-de-France.

## L'ORGANISATION EN ÎLE-DE-FRANCE

### Catherine CHASSAGNE :

À la différence de la Région Bretagne, la Cellule d'accompagnement aux projets européens (hors FESI) de la Région Île-de-France (créée 1<sup>er</sup> semestre 2017, 5 chargées de Mission plein-temps) ne dépend pas du pôle Enseignement supérieur/recherche mais se rattache au pôle Affaires européennes/coopération internationale/tourisme positionnée dans la Direction des Affaires européennes (Directeur C. GUILLON-LAVOCAT) au sein du Service du Développement et des Coopérations européennes (SDCE, cheffe de service V. HOSTEIN).

L'importance de la transversalité, pour une vision plus intégrée des projets et des financements européens et régionaux sur le territoire francilien, est soulignée, à travers :

#### → le mode d'organisation et de fonctionnement, transversal, de la Cellule Développement au sein de la Région

- au sein du SDCE : interaction avec les chargées de mission aux coopérations européennes (recherche de partenaires européens pour les projets européens accompagnés) et avec le point de contact régional Interreg Europe du Nord-Ouest (vision sur les projets et entrée d'acteurs franciliens dans les consortia des projets Interreg ENO) ;
- de la direction des Affaires européennes, interaction avec l'autorité de gestion des FESI, représentant l'activité majeure de la Direction avec un effectif de 52 agents (vision sur les projets FEDER/FSE) ;
- du pôle Affaires européennes, coopération internationale, tourisme, interaction avec le service de la Coopération internationale (développement international des projets européens accompagnés, recherche de partenaires) ;
- avec les autres pôles, directions, services opérationnels, dans le cadre du développement européen des stratégies régionales ; s'agissant du SRESRI et du sujet de l'internationalisation et de l'attractivité des campus franciliens, le binôme de référence est Gabrielle COSTA, cheffe du service de la recherche au pôle Enseignement supérieur/recherche (TRESOR) dirigé par Marie-Hélène GRANIER-FAUQUERT, et Catherine CHASSAGNE, en lien avec Lauréline RENAULT, chargée de mission Europe pour le développement économique et la relation aux entreprises au SCDE.

#### → la variété des programmes européens suivis par la Cellule

La Cellule suit une dizaine de programmes : Horizon 2020/ futur Horizon Europe ; Erasmus + Education-Formation, Europe créative ; Erasmus + Jeunesse/Sport ; Life ; Eurostars, COSME ; UIA ; Connecting Europe Facility ; 3<sup>e</sup> programme cadre de santé de l'UE et par ailleurs INTERREG Europe du Nord-Ouest.

#### → le dialogue avec les nombreux acteurs, relais et les agences intervenant dans les programmes, et l'effort de construire des réseaux/tribunes de dimension régionale à l'exemple du réseau des responsables Europe des 8 ComUE d'Île-de-France élargi aux des Directions Europe des EES franciliens.

**Aparté** – le pôle TRESOR Enseignement supérieur/recherche anime et finance les Domaines d'intérêt majeur (DIM) (13 DIM thématiques représentant ~450 unités de recherche (CNRS ~70 %, puis Inserm en majorité), ~11 000 chercheurs tout statut ; alloue au volet Recherche un budget de 230 millions d'euros pour la période 2016-2020 dont 110 millions versés aux DIM.

#### Les missions de la Cellule déclinent des 3 piliers Inciter – Accompagner – Influencer.

Depuis sa création en 2017, la cellule a sensibilisé plus de 2 000 acteurs franciliens à travers l'organisation d'événements et autres actions de communication. Son offre d'accompagnement aux porteurs est de deux types, plus ou moins étroits selon que les projets sont coordonnés par la Région ou par les autres acteurs territoriaux. Dans le cadre de sa politique d'internationalisation/attractivité de la recherche et des campus franciliens, TRESOR a décidé par exemple de coordonner un projet CoFund H2020 pour donner une visibilité et une lisibilité européenne au réseau des DIM (dépôt sept. 2019) dont le montage/ingénierie a appelé la création d'une cellule-projet (binôme DAE-TRESOR). Pour les porteurs extérieurs à la Région, la cellule a accompagné en deux ans un grand nombre de projets H2020. L'offre d'accompagnement de la cellule ne doit pas être entendue comme de l'ingénierie (de projets), ses CM ne sont pas des ingénieur(e)s-projets à l'exemple des IEP du CNRS. Enfin, elle exerce sa mission d'influence, en lien avec son bureau Île-de-France Europe et les pôles de la Région.

#### Les objectifs de la Région :

- rendre visible, lisible et attractif le réseau régional des 13 DIM sur la scène européenne ;
- renforcer la lisibilité européenne de l'écosystème régional d'innovation dans le respect des stratégies (SRESRI, SRD21, CPER, smart ; S3) ;
- accompagner, enrichir, valoriser les autres projets européens du territoire, des EESR et des entreprises.



## QUESTIONS / RÉPONSES

De la salle

### Pourquoi exclure le rectorat de la gouvernance, dans le cadre d'Erasmus + ?

Cécile ROCUET (2PE) :

Nous n'accompagnons que les universités et écoles qui ont délégué Erasmus + à la 2PE, mais le rectorat n'est effectivement pas représenté au sein du comité de pilotage.

De la salle

### Qu'en est-il de l'accompagnement aux entreprises en Île-de-France ?

Catherine CHASSAGNE :

Il existe de nombreux guichets d'offre, pôles de compétitivité, BPI, PCN, EEN, la Région etc... mais il demeure que les entreprises, comme les collectivités, peu pourvues en services Europe, nécessitent un accompagnement étroit, rassurant, continu, de proximité, voire délégué, pour l'ingénierie/le montage des projets, comme pour le management.

De la salle

### Pour l'Île-de-France s'agissant des universités européennes, existe-t-il une concurrence entre elles dans la dynamique de rapprochement avec la Région ?

Catherine CHASSAGNE :

Non pas pour l'instant, les alliances sont thématiques et l'écosystème régional d'innovation d'Île-de-France suffisamment riche et varié pour répondre de manière suffisamment adaptée aux demandes et souhaits de chacune en termes de collaboration avec la Région.

De la salle

### Déclinaison de l'action de la Région dans les politiques de sites ?

Catherine CHASSAGNE :

Pas d'information portée à ma connaissance.

De la salle

### Quels objectifs ? Quels indicateurs ?

Catherine CHASSAGNE :

Pour les objectifs, il s'agit :

- d'inciter, sensibiliser, communiquer, informer, former (événements, ateliers, interventions, réunions, rencontres ; création/diffusion de supports etc...)
- d'accompagner les porteurs
- de définir le soutien de la Région aux services Europe des EESR
- de structurer/ancrer/articuler les projets européens dans les écosystèmes d'innovation

**Aparté** – Pour aider à la définition d'actions de soutien adaptées, la Région Île-de-France réalise un diagnostic des taux de participation/réussite à H2020, et, des besoins/attentes en termes d'information, de soutien, d'accompagnement, auprès des chercheurs, et, auprès des services Europe des ComUE et EESR affiliés (enquêtes en ligne).



# Déclinaison dans les politiques de sites : Quels objectifs, quels indicateurs ?

**Laurent REGNIER**

*DGRI, Chef de département  
de l'analyse des politiques d'organismes  
et des enjeux territoriaux*

## CONTRACTUALISATION

### **Laurent REGNIER :**

Présentation succincte de la démarche de rénovation du contrat de site, premiers bilans au regard de l'objectif de renforcement de la participation européenne et points de vigilance.

Le dialogue contractuel constitue un moment d'échange particulier entre l'État et ses opérateurs.

Sans avoir pour objectif d'aborder l'ensemble des missions de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, il permet de discuter des lignes directrices de la politique des sites et des établissements au regard de la politique étatique. Le contrat quinquennal qui en résulte permet aux acteurs de chaque site d'énoncer leurs axes stratégiques majeurs, d'affirmer leur identité et de montrer la manière dont ils entendent répondre collectivement aux politiques publiques prioritaires de l'État.

Alors que différents profils d'établissements émergent, notamment à la suite de l'ordonnance du 18 décembre 2018, la contractualisation renouvelée, par le dialogue régulier qu'elle installe, est à la fois la meilleure façon de tenir compte de cette diversité et l'occasion d'échanger sur la mise en place et le déploiement de ces nouveaux modes de regroupement et de gouvernance.

L'émergence de grandes universités de recherche du meilleur niveau international est un objectif majeur de la politique de l'ESRI. Cet objectif passe par le renforcement de l'apport des organismes de recherche à la dynamique des sites ce qui constitue aussi un aspect essentiel des contrats de sites comme des contrats d'objectifs et de performance propres aux organismes. Les orientations prioritaires en matière de recherche, transfert et innovation sont ainsi étroitement articulées avec un accent sur la contribution des organismes de recherche.

En particulier, l'échelle de chaque grand site universitaire de recherche est aussi celle où l'on doit tout mettre en œuvre pour accroître la participation des équipes du site aux programmes européens. Cela représente pour nos établissements de recherche, universités et organismes, un fort enjeu de développement et un levier puissant pour assurer la place des grandes universités de recherche sur la scène nationale et internationale.

Concrètement, afin de coordonner l'action des établissements au niveau d'un territoire, nous menons des discussions au niveau du site au sein d'ateliers impliquant personnellement les dirigeants des universités et des organismes de recherche. Nous associons également au dialogue contractuel les DRRT, le rectorat et nous prenons en compte les dynamiques régionales. Nous fonctionnons par vague contractuelle de 5 ans. Au cours de cette année, notre action s'est portée sur les établissements parisiens. Pour autant, afin de renforcer l'impact de la contractualisation renouvelée, nous avons élargi à 4 sites en régions porteurs d'IDEX ou d'I-SITE (Bordeaux, Marseille, Lorraine et Strasbourg). Dans le cadre de ce dialogue contractuel, nous veillons à faire converger les différentes ambitions et dynamiques, qui peuvent être parfois en concurrence, pour qu'elles soient couronnées de succès au niveau d'un site.

## EUROPE ET POLITIQUE DE SITE

### Ella BOUQUET :

Objectif : une déclinaison du PAPFE sur ses 3 axes inciter-accompagner-influencer à l'échelle des sites universitaires grâce à une meilleure mutualisation des actions dans le respect du principe de subsidiarité entre les acteurs.

Il s'agit d'avoir des objectifs partagés de participation européenne pour augmenter la participation, tout en évitant la mise en concurrence des acteurs des sites (par exemple sur le portage des ERC). Nous observons des degrés de mutualisation hétérogènes entre les sites et le déploiement d'actions très variées (la simple mise en réseau des fonctions support, l'organisation de formations communes, l'organisation commune d'oraux blancs pour les chercheurs la mise en place d'aides financières au montage de projet, mise en commun d'un pool d'ingénieurs projet, etc.)

Les PCN interagissent avec les sites, selon les besoins exprimés par ceux-ci, et agissent dans toute la France (Paris, Toulouse, Lyon...). Les dispositifs régionaux sont présentés sur le portail H2020 afin de guider les déposants vers les dispositifs d'aide de proximité.

### Données H2020 territorialisées :

Obtenir des données territorialisées de la participation des acteurs à H2020 nécessite de corriger l'effet de siège en effectuant un certain nombre de retraitements des données « brutes » émanant de la CE.

Le MESRI (SIES) a construit depuis 2016 un dispositif permettant de maîtriser la qualité du recodage :

- collaboration avec le CNRS, l'INRA, le CEA, l'INRIA et l'ONERA :  
les organismes ont identifié à un niveau fin (label, numéro de l'unité et situation géographique) leurs participations aux projets déposés ;
- identification des autres participants en utilisant une application de recodage semi-automatisée qui permet le rapprochement des chaînes de caractères proches ;
- association de chaque participant à une entrée d'un référentiel en créant un lien avec les référentiels nationaux (SIRENE, BCE, FINISS, RNSR).

Tout ce travail permet d'avoir une meilleure vision de la participation régionale (<http://www.horizon2020.gouv.fr/cid115201/donnees-statistiques-programme-horizon-2020-participations-francaises-mai-2018.html> onglet régions).

### Mutualisation des ressources :

Chaque contexte est particulier, il n'existe pas de solution unique. Grande hétérogénéité dans le degré de mutualisation en fonction des sites (du simple partage de bonnes pratiques, organisation de formations, à la mutualisation des ETP d'ingénieurs projet).

Pour des universités pluridisciplinaires, la mutualisation des compétences Europe peut faciliter la spécialisation thématique des chargés d'affaires européennes, permettant ainsi une connaissance fine du contexte européen, des réseaux thématiques nationaux et européens, ainsi que des leviers d'influence sur la programmation.

Les projets IDEX/I-SITE ont servi de catalyseur pour des initiatives communes d'aide au montage de projets européens. Quelques exemples : Boost'Europe (Bretagne), Pack Europe access (USPC), Appel à pré-propositions de projets européens (PSL), Europ box (Université fédérale de Toulouse), elan ERC (Idex de Lyon), DAMPEC (SU) etc..

Les PCN rencontrent les porteurs de projet, leurs interventions doivent être construites avec les acteurs des sites et ils doivent relayer l'offre de service/d'accompagnement des relais locaux.

### Quelques indicateurs Europe possibles :

- participation dans les réseaux européens (LERU, Guilde, EUA, etc.) ;
- nombre d'experts évaluateurs H2020 ;
- participation dans le dispositif PCN ;
- participation dans les GTN ;
- ETP d'ingénieurs projet ;
- organisation de formations Europe, nombre de personnes formées (PTI, un travail de recensement est en cours dans le Groupe de travail de la mesure 1 du PAPFE) ;
- nombre de projets déposés, montants demandés, coordinations ;
- nombre de projets obtenus, montants obtenus, coordinations.

## ORGANISATION

### **Samuel GUIBAL :**

Depuis une dizaine d'années, la France mène une politique qui vise à constituer un certain nombre de grandes universités regroupées qui sont encouragées à renforcer leur stratégie en matière de recherche. Cette politique se décline dans le dialogue contractuel avec les établissements qui prend en compte l'ensemble du continuum ESRI. Les processus d'intégration sont plus ou moins forts, mais les grands ensembles universitaires sont en phase de reconfiguration, ce qui implique la révision de leurs modalités d'accompagnement de la recherche. Un objectif est de renforcer la visibilité et l'attractivité internationale des établissements par la reconnaissance scientifique.

Dans ce contexte, l'accompagnement des porteurs de projet à l'échelle européenne doit être en cohérence avec la stratégie scientifique des établissements. Les groupements territoriaux favorisent le portage des projets au niveau européen. L'ERC est un outil de reconnaissance très mobilisateur, puisqu'il implique un accompagnement individuel et couvre financièrement la globalité du projet soutenu. Ce dispositif est donc très concurrentiel et leur nombre au sein d'un site constitue donc un indicateur mis en avant par les établissements comme signature de l'excellence de la recherche qu'ils développent.

### **Laurent REGNIER :**

Le processus de contractualisation est articulé autour d'ateliers « Université-Organismes » regroupant autour du DGRI, le chef de file du site et les dirigeants des organismes. Ils sont préparés sur la base d'un projet stratégique transmis en amont par le site et d'échanges préparatoires autour des priorités ministérielles en matière de recherche rendant les discussions en atelier particulièrement concrètes, denses et précises, engageant fortement les établissements et renforçant la dynamique de site.

Le contrat qui en résulte, rédigé à l'initiative des établissements eux-mêmes et fortement challengé par le MESRI, s'en trouve plus opérationnel, avec une structuration harmonisée. D'une dizaine de pages, son format a également fortement évolué puisqu'il a été réduit à l'expression des axes stratégiques des établissements du site, assortis d'objectifs et éventuellement d'indicateurs et de jalons qui reprennent les engagements des parties et les actions envisagées pour atteindre les objectifs fixés. Les jalons et les indicateurs sont suivis sur les 5 années du contrat. Dans ce cadre, le DRRT peut être amené à se prononcer sur le suivi du volet européen.

S'agissant spécifiquement du renforcement de la participation aux programmes européens, cette entrée a fait l'objet de discussions systématiques au sein des différents ateliers et des objectifs, indicateurs et jalons ont été intégrés dans chaque contrat.

### **Ella BOUQUET :**

Dans le cadre des indicateurs, nous examinons la coordination avec les partenaires européens, les principaux partenariats et les schémas de coopération envisagés, la participation aux réseaux européens. Les experts évaluateurs H2020 de la Commission européenne évaluent les dossiers qui leur sont soumis. Or devenir expert permet d'étoffer son réseau. La participation au dispositif national, en particulier la participation dans les groupes thématiques nationaux (GTN) est aussi examinée.

## QUESTIONS / RÉPONSES

De la salle :

**Quels sont les diagnostics réalisés ? Pourquoi les chercheurs français plafonnent-ils à 12 % alors que leur potentiel est de 15 % ? Il faudrait proposer des outils de diagnostic aux établissements pour qu'ils identifient les éléments nécessaires à leur participation.**

**Ella BOUQUET :**

Le rapport des inspections de 2016 revient sur l'ensemble des facteurs expliquant la faible participation des chercheurs français. Le taux de succès des dossiers soumis à l'Europe est de 16 %, mais très peu de projets sont présentés (8 %). L'un des objectifs intermédiaires consistera donc à augmenter le nombre de dossiers présentés dans le cadre du programme-cadre H2020.

De la salle :

**Il semble nécessaire de proposer des outils de diagnostic fins à l'échelle régionale.**

**Laurent REGNIER :**

Cette suggestion est tout à fait pertinente et il conviendrait d'y travailler avec ceux d'entre vous qui le souhaitent. Je suis pour ma part très intéressé.

**Ella BOUQUET :**

Les réseaux me paraissent pouvoir procéder à un diagnostic.

**Ludovic L'HOMME :**

Il serait souhaitable d'engager une réflexion sur la bonne articulation entre les différentes sources de financements pour les projets de recherche.

De la salle :

**Il conviendrait peut-être de mener des études de satisfaction vis-à-vis des chercheurs. Procédez-vous à une évaluation à chaud quand vous organisez un événement ? L'absence de motivation des scientifiques est un problème.**

**Ella BOUQUET :**

S'agissant de la motivation des déposants potentiels, c'est tout l'objet de l'axe 1 du plan d'action national.

S'agissant de la satisfaction, des éléments sont présentés dans le rapport des inspections de 2016. Certains PCN mènent des enquêtes de satisfaction suite aux actions menées mais la pratique n'est pas généralisée ce qui empêche d'avoir une vision d'ensemble.

De la salle :

**Pour qu'ils collaborent ensemble, les établissements doivent être évalués collectivement, et pas séparément. Sinon, ils essayeront de compter une ERC de plus que le voisin.**

**Laurent REGNIER :**

Le risque potentiel de concurrence, au sein d'un site, notamment pour les appels à projets européens nécessite une coordination interne approfondie. Cet aspect qui a fait l'objet de discussions en atelier ne ressort pas explicitement dans les contrats. Une vigilance particulière devra être apportée à cette question et directement abordée avec les sites à l'occasion du suivi annuel de l'exécution du contrat.

Pour la vague E, il est préconisé de demander aux sites d'introduire, au sein du contrat, les modalités de coordination et de régulation qu'ils envisagent.

## Conclusion

### Arnaud DEVILLEZ :

A travers l'exemple des infrastructures de recherche, ce séminaire soulève la question du chaînage des stratégies, depuis la feuille de route européenne jusqu'à des dispositifs comme les ESFRI et les ERIC, et sans doute demain le récent EIC. Il n'y a aucune raison pour que de beaux projets de valorisation ne naissent pas des infrastructures. EMBRC en est déjà un bel exemple. La dimension territoriale va de soi quand on évoque les infrastructures de recherche, tant elles ont un impact sur l'emploi scientifique et technologique, le rayonnement des travaux de recherche sur le développement économique. Les relations sont directes avec les territoires d'implantation.

En effet, si les organisations adoptées par les régions diffèrent, elles comportent quelques invariants, comme la mise en réseau. Elle permet de partager quelques modalités d'accompagnement des communautés scientifiques et des entreprises. Les différents exemples présentés permettent de comprendre la nécessité de développer une approche globale et systémique des projets et des financements régionaux, nationaux et européens pour optimiser la synergie des fonds. L'approche par cellules de compétences, d'appui et d'aide au montage de projets est efficace. Elle doit être cohérente avec les politiques de sites. Cette forme d'organisation nécessite non seulement un dialogue mais un co-pilotage avec les services déconcentrés de l'État.

Le directeur académique de la recherche et de l'innovation (DRARI nouvelle dénomination du DRRT) a un rôle à jouer, avec les conseils régionaux en chef de file. Le présent séminaire vise à impulser une nouvelle dynamique, en dépit des freins que nous avons identifiés. Les DRARI seront en capacité de faire valoir la vision globale des projets au sein des sites et entre sites. Une perspective pourrait d'ailleurs être que le volet « Europe » du contrat soit signé avec les conseils régionaux sur la base d'un

diagnostic objectif de la performance des sites, notamment en objectivant la qualité du service rendu aux utilisateurs. La mutualisation et les contrats de sites bénéficieront à tous les acteurs en sortant des logiques de concurrence. Concernant le retour d'expérience sur les IDEX et les I-SITE, les ateliers recherche ont permis de challenger les acteurs sur les objectifs de réponses et de succès des sites universitaires dans les calls européens. Les premiers retours montrent que les sites ne partent pas de rien et qu'il convient plutôt de bien coordonner les initiatives qui existent. En ce sens dans cette première génération de contrats, les indicateurs sont des indicateurs de moyens.

L'optimisation de l'utilisation des fonds passe aussi par une maximisation de l'effet levier notamment dans le prochain CPER, qui ne doit pas dépendre de règles générales comme un taux de fédérabilité sur les projets mais doit être réfléchi projets par projets au regard par exemple du niveau de TRL des livrables, des parties prenantes au projet et au regard bien entendu de la réglementation européenne. C'est cette vision et ces possibilités que nous devons construire ensemble avec les co-financeurs et les acteurs de la recherche et de l'innovation dans les territoires.

Sur la question de l'influence, le spectre large des thématiques couvertes impose une mutualisation pour permettre aux chargés d'affaires européennes de se spécialiser finement dans leur secteur d'intervention.

Enfin, il convient de maximiser l'effet levier, dans le contexte de la réglementation européenne. Construire ensemble une vision partagée de la recherche entre l'État et les Régions est un objectif la mesure 8 du plan d'action pour l'Europe.

## Contacts

Agence nationale de la cohésion des territoires  
Pole politique de cohésion européenne  
europe@anct.gouv.fr

**En savoir plus**

[www.europe-en-france.gouv.fr](http://www.europe-en-france.gouv.fr)